

Conformément aux instructions données par la Régie dans sa décision D-2019-132 (par. 20) du 24 octobre 2019, l'ACEFO soumet quelques demandes de renseignements additionnelles portant uniquement sur l'explication de certains écarts constatés dans les pièces révisées déposées le 25 octobre 2019 (après retrait du projet Thurso) par rapport à leur version originale (avant retrait du projet Thurso).

Les questions font donc référence, dans chaque cas, à la pièce révisée et à sa version originale.

Nombre de clients, volumes et revenus

Référence(s) :

- i) R-4032-2018, phase 6, B-0596, Gi-69 doc 1 révisée.
- ii) R-4032-2018, phase 6, B-0493, Gi-69 doc 1 originale.

Préambule(s) :

Aux pièces mentionnées en référence, le Distributeur présente l'état annuel du nombre de clients, des volumes, des revenus de distribution et des revenus totaux pour l'année 2020.

Demandes :

- 1.1** Veuillez confirmer la compréhension de l'ACEFO à l'effet que les seuls ajustements apportés au nombre de clients prévu pour 2020 (colonne 1) correspondent au retrait d'un client au tarif 1 (ligne 13), au retrait d'un client au tarif 5 (ligne 18) et à l'ajustement des totaux de clients par catégories aux lignes 15, 19, 23 et 24.
Dans la négative, veuillez expliquer.
- 1.2** Veuillez confirmer la compréhension de l'ACEFO à l'effet que les seuls ajustements apportés aux volumes de ventes prévus pour 2020 (colonne 2) correspondent au retrait des volumes de vente des deux clients retirés (lignes 13 et 18) et à l'ajustement des totaux aux lignes 15, 19, 23 et 24.
Dans la négative, veuillez expliquer.
- 1.3** Veuillez confirmer la compréhension de l'ACEFO à l'effet que les seuls ajustements apportés aux revenus de distribution prévus pour 2020 (colonne 3) correspondent aux volumes retirés (colonne 2) aux lignes 13 et 18 et à l'ajustement des totaux des lignes 15, 19, 23 et 24.
Dans la négative, veuillez expliquer.
- 1.4** L'ACEFO comprend que les revenus totaux indiqués à la colonne 4 ont été ajustés pour refléter les moindres coûts du gaz suite au retrait des volumes du projet Thurso et que ces ajustements sont faits uniquement sur la base des facteurs d'allocation en vigueur, sans ajustements subséquents à l'allocation des coûts.

Veillez confirmer.

- 1.4.1** Si des ajustements subséquents à l'allocation des coûts ont été apportés à l'une ou l'autre des composantes des revenus totaux autres que les revenus de distribution, veuillez indiquer lesquels et justifier.

Résultats de l'allocation des coûts

Référence(s) :

- i) R-4032-2018, phase 6, B-0618, Gi-78 doc 2 révisée.
- ii) R-4032-2018, phase 6, B-0531, Gi-78 doc 2 originale.

Préambule(s) :

Les pièces mentionnées en référence présentent les résultats de l'allocation des coûts de distribution, incluant ajustements, avant (pièce originale) et après (pièce révisée) le retrait des volumes et revenus associés au projet Thurso.

Demandes :

- 2.1** La compréhension de l'ACEFO est à l'effet que les revenus du tarif 2, de 18 477,9 (000 \$) présentés à la colonne 1 du Tableau 1, p. 3, de B-0531 sont les revenus (avant retrait du projet Thurso) résultant de l'allocation des coûts et incluant un ajustement (à la hausse) de 100 000 \$.

Veillez confirmer.

Dans la négative, veuillez préciser.

- 2.2** La compréhension de l'ACEFO est à l'effet que les revenus du tarif 2, de 18 713,1 (000 \$) présentés à la colonne 1 du Tableau 1, p. 3, de B-0618 sont les revenus (après retrait du projet Thurso) résultant de l'allocation des coûts et incluant un ajustement (à la hausse) de 200 000 \$.

Veillez confirmer.

Dans la négative, veuillez préciser.

- 2.3** L'ACEFO constate que les revenus de distribution proposés pour le tarif 2 en B-0531 (avant retrait du projet Thurso) représentent une moindre proportion (73,74 %) des revenus de distribution totaux et présentent un ratio revenus/coûts plus faible (0,927) que ceux résultant de l'allocation des coûts de l'année 2019 (pièce B-0235), qui étaient de 75,22 % et de 0,929.

L'ACEFO constate également que les revenus de distribution proposés pour le tarif 2 en B-0618 (après retrait du projet Thurso) représentent une proportion plus élevée (74,5 %) des revenus de distribution totaux et présentent un ratio revenus/coûts en hausse (0,9353) par rapport à ceux résultant de l'allocation des coûts de l'année 2020 avant le retrait du projet Thurso (B-0531).

Veuillez d'abord confirmer ces constats.

Veuillez identifier les facteurs d'allocation des coûts qui ont causé la variation à la baisse du ratio revenus / coûts du tarif 2 avant le retrait du projet Thurso et occasionné une variation à la hausse de ce ratio après le retrait du projet Thurso.

Allocation des coûts des conduites principales

Référence(s) :

- i) R-4032-2018 phase 6, B-0619, Gi-78 doc 2.1 révisée, p.8.
- ii) R-4032-2018 phase 6, B-0532, Gi-78 doc 2.1 originale, p.8.

Préambule(s) :

En page 8 des pièces mentionnées en références, on peut constater que la valeur des conduites principales (« *mains* ») correspondait à 58,3 % de la valeur totale de la base de tarification avant le retrait du projet Thurso (B-0532) et à 57,5 % de la valeur totale de la base de tarification après le retrait du projet Thurso (B-0619).

Demandes :

3.1 Veuillez confirmer le constat formulé en préambule.

Dans la négative, veuillez préciser.

3.2 L'ACEFO observe également que la valeur des conduites principales (*mains*) est répartie entre la classification *Distribution Costs* – facteur d'allocation *Capacity* pour une proportion de 77,6 % et la classification *Customer related investments* – facteur d'allocation *Customer plant* pour une proportion de 22,6 % et que ces proportions sont les mêmes dans les deux pièces mentionnées.

Veuillez confirmer.

Dans la négative, veuillez préciser.

3.3 L'ACEFO constate également que la portion de 77,6 % des coûts des conduites principales est allouée entre les tarifs sur la base des volumes et que la portion de 22,4 % résiduelle est allouée sur la base du nombre de clients (B-0532 et B-0619, p. 30).

Veillez confirmer.

Dans la négative, veuillez préciser.

Répartition tarifaire des revenus totaux

Référence(s) :

- i) R-4032-2018 phase 6, B-0624, Gi-79 doc 2.1 révisée, p.1, colonne 8, lignes 1 et 2.
- ii) R-4032-2018 phase 6, B-0537, Gi-79 doc 2.1 originale, p.1, colonne 8, lignes 1 et 2.

Préambule(s) :

Aux pièces mentionnées en référence, on peut observer que la répartition proposée à la rubrique *Gas supply load balancing* est beaucoup plus défavorable au tarif 2 et favorable au tarif 1 dans la version révisée B-0624 (suite au retrait du projet Thurso) que dans la version originale B-0537.

Demandes :

- 4.1** Veuillez indiquer si la répartition tarifaire des coûts de la rubrique *Gas supply load balancing* proposée à la pièce B-0624 résulte uniquement de l'application des facteurs d'allocation usuels ou si elle inclut des ajustements subséquents à l'allocation des coûts.

Si des ajustements subséquents au résultat de l'allocation des coûts ont été apportés, veuillez les quantifier et les justifier.